

FONDATION
DE
FRANCE

Les comptes 2010



Sommaire

Rapport de gestion	02
La gestion financière	05
Les comptes annuels	09
Présentation générale	10
Bilan	11
Compte de résultat	12
Annexes	13
Compte d'emploi des ressources et son annexe	24
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	28

Chiffres clés 2010

682 fonds et
fondations individualisés
sous égide

573 000
donateurs*

127 millions d'euros
consacrés à la sélection,
la distribution et au suivi de

8 000
subventions, prix et bourses

150 salariés

506 bénévoles

7 délégations régionales

* donateurs actifs sur 4 ans

La Fondation de France en un regard

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit principalement dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation) et l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d'intervention et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

Nos modes d'intervention

- Collecter et gérer des fonds, apporter une expertise dans la redistribution des dons aux causes prioritaires.
- Créer et accompagner le fonctionnement des fonds et fondations sous égide.
- Favoriser la générosité au-delà des frontières en recevant et redistribuant des dons transnationaux.

Nos actions

- Choisir les meilleurs projets dans toute la France et dans les pays où nous travaillons.
- Attribuer des subventions, prix et bourses.
- Apporter conseils et appui aux mécènes.

Nos valeurs

- L'indépendance
- La responsabilité
- L'engagement
- L'audace
- La qualité



Les grands chiffres

Les produits et les charges

Ils passent d'une année sur l'autre d'environ 800 M€ à 300 M€, sachant que l'année 2009 avait enregistré la création de deux fondations avec dotation de taille exceptionnelle pour un total 561 M€.

Les fondations

- Le nombre des fondations sous égide passe de 674 à 682.
- Les dons faits aux fondations se maintiennent à un haut niveau (61,5 M€ contre 60,5 M€).
- Les revenus des fondations sont passés de 8,2 M€ en 2009 à 70,6 M€ en 2010.
- Les actions des fondations progressent de 17,5 % avec 80,5 M€, contre 68,5 M€ en 2009, après + 18 % par rapport aux 57,9 M€ en 2008 : au total + 39 % en deux ans.
- Hors actifs immobilisés (539,2 M€), leurs placements financiers passent de 797 M€ à 885,8 M€ (+ 11,1 %).
- Les fonds propres des fondations augmentent de 37,8 M€. Avec 1 391,8 M€, ils représentent 78,8 % du total du bilan (1 767,1 M€).

Les programmes

- Les dons pour l'opération « **Solidarité Haïti** » se sont élevés à plus de 33 M€ (20,7 M€ de subventions sont engagés fin 2010).
- Hors urgences, **la collecte** (12,1 M€ contre 11,3 M€) progresse de 7,2 % (+ 4,5 % en 2009).
- Hors urgences, les attributions de bourses, prix et subventions **des programmes** sont de 18,8 M€ en 2010 ; les frais de personnel afférents sont stables à 2,9 M€.

- Le total des fonds disponibles non engagés en fin d'année est de 56,8 M€, dont 10,3 M€ pour Haïti, soit 46,5 M€ pour les programmes.

Le développement, le fonctionnement, et les fonds propres

- Les libéralités affectées à la Fondation de France se maintiennent au niveau de 2009 (35,2 M€ contre 34 M€) dont 10,3 M€ affectés à l'administration générale.
- Les revenus, principalement financiers, sont de 6,2 M€, contre 3,7 M€ en 2009.
- Le développement et la recherche de ressources (6,7 M€) et les frais d'information et de communication (2,5 M€) augmentent globalement de 0,4 M€.
- Les services communs et les moyens généraux (6,1 M€) diminuent de 0,7 M€.
- Un complément de 4 M€ porte la provision pour charges de 5 à 9 M€.
- Un **résultat** de 3,4 M€ est affectable au report à nouveau qui s'établira à + 3,5 M€.
- Compte tenu de ce résultat, les **fonds propres** de l'administration générale passent de 85,1 M€ à 88,7 M€.

Hors bilan, le « **stock** » de **libéralités** en cours de traitement à fin 2010 est de 102,7 M€, contre 71,1 M€ à fin 2009.

k€ = milliers d'euros
M€ = millions d'euros
Md€ = milliards d'euros



Rapport de gestion

Commentaires généraux sur les comptes 2010

L'exercice 2009 avait enregistré la création de deux fondations sous égide de taille exceptionnelle avec des dotations de 94 M€ (Fondation Buffard) et de 467 M€ (Fondation Carasso), contribuant à porter le total du bilan de la Fondation de France à plus de 1,6 Md€. Le compte de résultat avait de ce fait affiché des produits et des charges au-dessus de 800 M€.

En 2010, les produits s'établissent à 312,6 M€, les charges à 308,4 M€ et le résultat à 4,3 M€ dont 0,9 M€ affectable à la réserve des programmes, et 3,4 M€ au report à nouveau de la Fondation de France. Le total du bilan s'élève à 1 767,2 M€, contre 1 637,3 M€ à fin 2009 (+ 129,9 M€).

Les conséquences négatives de la crise financière, en termes de dépréciation des actifs financiers, s'étaient nettement améliorées en 2009 et en 2010, la réappréciation des valeurs mobilières s'est poursuivie. Ainsi, les 87,5 M€ de provisions pour dépréciation constituées à fin 2008 avaient été réduites à 45,5 M€ en 2009, et 2010 a permis de les abaisser à 19,6 M€. Par ailleurs, les plus-values latentes présentes au bilan sont passées de 45 M€ fin 2009 à 64,3 M€ fin 2010.

En ce qui concerne les **fondations sous égide**, leur nombre passe de 674 à 682 et leurs fonds propres progressent de 37,8 M€.

Les dons qui leur ont été destinés se sont maintenus, pour la troisième année consécutive, à un haut niveau avec 61,5 M€ (60,5 M€ en 2009, 59,1 M€ en 2008).

En 2010, les fondations avec dotation ont prélevé 6,8 M€ sur leurs réserves libres au lieu de 15,6 M€ l'année précédente, mais leurs revenus ont fortement augmenté avec 70,6 M€, contre 8,2 M€ en 2009. Ces dons, ces prélèvements et ces revenus leur ont permis de faire progresser de 68,5 M€ à 80,5 M€ les actions qu'elles financent (+ 17,5 %), sachant qu'en 2009 ce volume avait augmenté de 18 % par rapport à 2008 (57,9 M€), ce qui représente au total une progression de près de 40 % sur deux ans.

En ce qui concerne les **programmes**, l'année 2010 a été marquée par le séisme en Haïti, et la collecte de dons « urgences » en faveur des victimes recueillie par la Fondation de France s'est élevée à plus de 33 M€. À fin 2010, les engagements de subventions correspondants atteignent 20,7 M€.

Pour leur part, les dons hors « urgences » de la collecte en faveur des programmes poursuivent depuis plusieurs années une progression régulière, avec 12,1 M€, contre 11,3 M€, soit + 7,2 %, après + 4,5 % en 2009 par rapport à 2008. Les legs qui ont été affectés aux programmes se sont élevés à 23,1 M€. L'utilisation en 2010 des reports à nouveau des années antérieures (10,6 M€) a été de même niveau qu'en 2009 (10,9 M€).

Quant aux engagements effectués pour les actions des programmes, leur niveau se maintient globalement, avec 24,1 M€ en 2010, contre 25,4 M€ en 2009 (en 2009, les 21,8 M€ résultaient de 2,5 M€ d'annulations d'engagements antérieurs). Les frais de personnel compris dans ces engagements sont stables à 2,9 M€.

En fin d'année, le résultat affectable à la « réserve des programmes » est de 0,9 M€. Il s'ajoute au bilan à cette réserve pour la porter à 23,7 M€ fin 2010. Par ailleurs, le solde des fonds dédiés figurant au bilan (33,1 M€) comprend 22,2 M€ pour les programmes courants et 10,9 M€ pour les actions internationales et les urgences.

Au total, à fin 2010, les programmes courants bénéficient de 46,5 M€ de fonds disponibles, ce qui représente environ 1,9 année de leur financement. L'objectif étant de maintenir cette avance entre 1 à 1,5 année, des ajustements sont effectués au moyen du budget initial et de révisions budgétaires afin d'en réguler le niveau. Par ailleurs, ces réserves sont exclusivement placées en produits monétaires sans risques de pertes, et les produits qu'ils génèrent sont entièrement réaffectés aux programmes.

En ce qui concerne le développement et le **fonctionnement**, les ressources procurées par les libéralités affectées à l'administration générale ont été de 10,3 M€ en 2010 et les revenus, principalement financiers, se sont élevés à 6,2 M€ (3,7 M€ en 2009).

Les moyens consacrés au développement et à la recherche de ressources ont été 6,7 M€ en 2010 pour 6,1 M€ en 2009, et les frais d'information et de communication de 2,5 M€ au lieu de 2,8 M€.

Les moyens consacrés au **fonctionnement et aux autres charges** (16,4 M€) augmentent globalement de 1,2 M€. Cette augmentation résulte principalement des frais de gestion du patrimoine des fondations (+ 2,4 M€) corrélée à l'augmentation de leur nombre ainsi qu'à la forte progression de leurs actifs financiers l'an dernier (+ 180,1 M€) et en 2010 (+ 88,8 M€). Les frais de traitement des libéralités diminuent de 0,5 M€ et le coût des services communs des moyens généraux de 0,7 M€.

Les **charges de personnel** de la Fondation de France augmentent de 0,5 M€ en 2010, dont 0,3 M€ pour les personnels dédiés aux missions sociales (programmes et services aux fondations) et 0,2 M€ pour ceux consacrés aux services communs et aux moyens généraux. Ce renforcement des moyens est rendu nécessaire par l'augmentation de l'activité et par les objectifs inscrits dans le plan quinquennal 2011-2015.

Pour ces mêmes raisons, un complément de 4 M€ est affecté à la provision pour risques et charges, provision qui passe ainsi de 5 à 9 M€.

L'exercice 2010 permet de dégager un résultat de 3,4 M€ affectable au report à nouveau, qui s'établira à + 3,5 M€. Compte tenu de ce résultat, les fonds propres de l'administration générale passent de 85,1 M€ à fin 2009 à 88,7 M€ à fin 2010.

Le « stock » de libéralités en cours de traitement, comptabilisé « hors bilan » selon la règle, progresse de 38 %, passant de 71,1 M€ à fin 2009, à 102,7 M€ fin 2010.

Conclusion & perspectives

Bien que des incertitudes demeurent quant à l'évolution de la situation économique et financière, les grands équilibres de la Fondation de France ont été rétablis, et les comptes 2010 traduisent le maintien de la confiance que les donateurs et les fondateurs lui accordent. Leur générosité n'avait pas fléchi en 2008 ni en 2009 malgré la crise financière, avec la création d'importantes fondations et la croissance régulière de leurs dons aux programmes. En 2010 est venu s'y ajouter un élan de solidarité exceptionnel envers les victimes du séisme en Haïti.

Face à l'accroissement de son périmètre de responsabilités, la Fondation de France poursuit le renforcement de ses moyens d'action, notamment dans le cadre d'un plan stratégique à cinq ans (2011-2015) avec pour principal objectif l'amélioration constante des services apportés aux donateurs et aux fondateurs.



La gestion financière de la Fondation de France en 2010

La gestion financière revêt une importance toute particulière pour la Fondation de France, qui a notamment la mission de gérer les capitaux des très nombreuses fondations créées sous son égide, en sus de sa trésorerie et de ses fonds propres.

Pour les fondations dotées d'une dotation (capital) au nombre de 480 sur un total de 682 à fin 2010, il s'agit de proposer un mode de gestion financière adapté à leurs objectifs, notamment du point de vue :

- du montant et de la fréquence de la distribution de bourses, prix ou subventions afin de leur permettre d'agir significativement dans leurs domaines respectifs (distribution régulière ou non, volume stable ou variable) ;
- de leur degré d'attachement à la notion de pérennité, l'éventail des demandes des fondateurs allant de la consommation du capital – programmée ou non – à une plus ou moins grande longévité.

Cette gestion, placée sous la surveillance d'un Comité financier, est déléguée par mandat aux gestionnaires, mandat qui s'exerce dans le cadre d'une charte de gestion financière.

Les fonds gérés

Le volume des fonds gérés (en millions d'euros)

	2009	2010
FCP France A, B, C & D	406,3	442,1
Portefeuilles titres des fondations « à gestion particulière »	472,3	527,6
Trésorerie commune	129,1	168,2
TOTAL	1 007,7	1 137,9

Les différentes origines des fonds

Les actifs financiers représentent la majeure partie des actifs du bilan d'ensemble de la Fondation de France : à fin 2010, sur un total de bilan 1 767,2 M€, ils représentent 1 677,2 M€ soit 95 % du total, dont 539,2 M€ de titres immobilisés pour deux fondations et 1 137,9 M€ de valeurs mobilières de placement.

La partie la plus importante de ces actifs financiers est constituée par des fonds permanents, qui correspondent au placement de tout ou partie des dotations et des réserves de la Fondation de France proprement dite (83,9 M€) ainsi que de ses fondations abritées (885,8 M€), étant entendu que l'ensemble relève juridiquement d'une seule et même personne morale, la Fondation de France.

La trésorerie dite « commune » à toutes les entités comptables de la Fondation de France (fondations, programmes, libéralités...) est constituée par le solde de tous les encaissements (dons, legs, revenus immobiliers, produits financiers...) et des paiements de toute nature (subventions, bourses, prix, frais généraux, salaires et charges...).

Au 31 décembre 2010, cette trésorerie s'élevait à 168,2 M€. Elle est gérée globalement et fait l'objet de placements monétaires de type « monétaire régulier », ainsi que de comptes à terme et d'obligations d'entreprises, ce qui a permis de bénéficier de taux plus rémunérateurs que celui du marché monétaire.

Des modes de gestion adaptés aux objectifs

Les **fonds permanents** sont principalement gérés de façon collective, au moyen de **quatre fonds communs de placement externes**, entièrement dédiés à la Fondation de France, permettant de proposer aux fondations des objectifs de gestion diversifiés et adaptés à leur objet et à leur choix au regard de leur longévité. Ces fonds sont placés dans le périmètre d'un gestionnaire administratif unique, assurant la fonction de dépositaire et de valorisateur (BNP Paribas Securities Services).

Deux de ces quatre fonds (France B et France C) sont divisés en deux « poches » de gestion, l'une obligataire, l'autre d'actions, attribuées par voie d'appels d'offres à quatre sociétés de gestion ; France A est composé d'une sélection d'OPCVM et de certificats de dépôt ; France D est composé d'une sélection de fonds « ISR » (investissements socialement responsables).

Au 31 décembre 2010, la situation est la suivante :

- Fonds « **France A** » (2 OPCVM « monétaire régulier », 2 de taux court et moyen terme, et 1 d'obligations d'entreprises) : 88,4 M€, pour 35 fondations dont la Fondation de France elle-même pour 50,7 M€
Performance 2010 : **+ 0,73 %**.
- Fonds « **France B** » (en moyenne, 80 % taux, 20 % actions) : 152,5 M€, pour 188 fondations
Performance 2010 : **+ 3,12 %**.
- Fonds « **France C** » (en moyenne, 60 % taux, 40 % actions) : 96,3 M€, pour 78 fondations
Performance 2010 : **+ 3,99 %**.
- Fonds « **France D** » (60 % minimum en actions ISR – 85 % à fin 2010 – la différence en taux court terme) : 104,9 M€, pour 18 fondations
Performance 2010 : **+ 6,47 %**.

Les quatre fonds de la gestion collective

France A

Forme juridique	Fonds Commun de Placement
Date de lancement	24 septembre 2004
1 ^{re} valeur liquidative	100 €
VL au 31 décembre 2010	116,59 €
Gestionnaires	Multigestion, Fundquest
Nombre de parts	758 501 parts
Nombre de fondations	35

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance annuelle supérieure ou égale à celle de l'indice EONIA capitalisé et d'assurer une progression régulière du capital qui doit être protégé des effets de l'inflation. Ce fonds est destiné aux fondations dont la priorité est d'obtenir une progression régulière de leur capital afin de disposer chaque année des ressources financières suffisantes pour assurer leur fonctionnement et leurs actions, qui ne peuvent être interrompues. La pérennité du capital de ces fondations est essentielle.

France B

Forme juridique	Fonds Commun de Placement
Date de lancement	24 septembre 2004
1 ^{re} valeur liquidative	100 €
VL au 31 décembre 2010	123,88 €
Gestionnaires	Fundquest et Groupama AM
Nombre de parts	1 231 045 parts
Nombre de fondations	188

L'objectif de ce fonds est de battre durablement son indice de référence composé à 80 % d'obligations et à 20 % d'actions de grandes entreprises. L'univers d'investissement du FCP est limité aux obligations de la zone euro dont la notation minimum est BBB et aux actions de la zone euro. En ce qui concerne ces dernières, les gestionnaires peuvent cependant diversifier leurs investissements vers d'autres pays de l'OCDE à hauteur de 50 % de la poche actions. Ce fonds est destiné aux fondations dont la priorité est de disposer chaque année des ressources suffisantes pour assurer leur fonctionnement et financer leurs actions qui ne peuvent être interrompues. Ces ressources peuvent provenir de la progression du capital ou être prélevées sur le capital lui-même.

France C

Forme juridique	Fonds Commun de Placement
Date de lancement	24 septembre 2004
1 ^{re} valeur liquidative	100 €
VL au 31 décembre 2010	133,23 €
Gestionnaires	BNP PAM et BLC Gestion
Nombre de parts	726 355 parts
Nombre de fondations	78

L'objectif de ce fonds est de battre durablement son indice de référence composé à 60 % d'obligations et à 40 % d'actions de grandes entreprises. L'univers d'investissement du FCP est limité aux obligations de la zone Euro dont la notation minimum est BBB et aux actions de la zone euro. En ce qui concerne ces dernières, les gestionnaires peuvent cependant diversifier leurs investissements vers d'autres pays de l'OCDE à hauteur de 50 % de la poche actions. Ce fonds est destiné aux fondations dont la priorité est de pérenniser leur capital à long terme. N'ayant pas de charges fixes, celles-ci peuvent interrompre leur action certaines années lorsque les performances financières réalisées sont négatives.

France D

Forme juridique	Fonds Commun de Placement
Date de lancement	4 décembre 2008
1 ^{re} valeur liquidative	100 €
VL au 31 décembre 2010	129,92 €
Gestionnaires	Multi-gestion
Nombre de parts	807 705 parts
Nombre de fondations	18

« France D » est un fonds à « dominante actions » (60 % minimum) qui intègre en plus de l'analyse financière classique, des critères extra-financiers pour le choix des titres. Ces investissements socialement responsables (ISR) sont réalisés via une sélection d'OPCVM. Cette structure sous forme de fonds de fonds permet d'intégrer les différentes approches du développement durable et de l'ISR : fonds ESG (environnement, social et gouvernance d'entreprise), fonds thématiques, fonds solidaires, etc. L'indice de référence, le MSCI Europe, n'est utilisé qu'à titre indicatif et non pas comme un objectif à battre. Ce fonds est destiné aux fondations dont la priorité est de pérenniser leur capital à long terme. N'ayant pas de charges fixes, celles-ci peuvent interrompre leur action certaines années lorsque les performances financières réalisées sont négatives.

Cependant, certaines fondations ont préféré faire gérer leur dotation et leur réserve par une banque de leur choix. Cette possibilité d'une **gestion individualisée** peut leur être accordée sous certaines conditions. Elles doivent notamment, recourir à des produits de placement financiers collectifs et non à des titres en direct. Au 31 décembre 2010, la Fondation de France comptait 58 fondations à gestion particulière, disposant de portefeuilles titres dans 36 banques différentes, pour un total de 527,6 M€.

La **trésorerie commune** quant à elle est placée dans trois types de produits de placement :

- Les 2/3 environ en produits « monétaire régulier » :
 - FCP Groupama Entreprise, géré par Groupama Asset Management ;
 - FCP CAAM Trésor Eonia, géré par Crédit Agricole Asset Management ;
 - Fonsicav, géré par Natixis Asset Management, Performance 2010 consolidée : + 0,60 %.

- Un quart environ est placé en comptes à terme, de durées de 1 à 4 ans, avec des possibilités de sorties à 2 ans, Performance 2010 consolidée : + 1,79 %.
- Le solde est placé en parts du FCP France Euroblig 2014, composé d'obligations d'entreprises d'échéances s'étalant jusqu'en 2014, Performance 2010 consolidée : + 4,35 %.

La performance globale des placements de trésorerie a été de + 1,38 % en 2010 (contre + 0,42 % pour l'EONIA).

La politique de gestion

La politique de gestion est préconisée par le Comité financier de la Fondation de France, qui formule des directives spécifiques à l'adresse des gestionnaires, pour chacun des types de gestion concerné.

Les indices de référence des fondations à gestion particulière sont harmonisés avec ceux des fonds « profilés » de gestion collective :

- indice gestion prudente : Eonia + 0,50 %,
- indice gestion diversifiée : 80 % (Eonia + 0,50 %) - 20 % MSCI EMU,
- indice gestion dynamique : 60 % Barclays Euro Aggregate - 40 % MSCI EMU.

Ces indices sont utilisés pour caractériser un « profil de risque » et pour faciliter la comparaison de performance. Ils ne constituent pas une contrainte stricte.

Les fondations à gestion particulière bénéficient d'une grande souplesse en matière d'allocation d'actifs ou d'univers d'investissement.

La Charte de gestion financière et le Comité financier

La **Charte de la gestion financière** présente les moyens mis en œuvre par la Fondation de France pour respecter les objectifs et les principes généraux en matière de gestion des actifs financiers que la Fondation de France s'impose à elle-même ainsi qu'à ses partenaires qui interviennent en matière de gestion financière.

Le **Comité financier** a principalement pour fonction d'assister le Conseil d'administration dans la gestion des biens et fonds de la Fondation. Il est chargé de s'assurer de la qualité de la gestion des actifs financiers de la Fondation de France et du respect des principes et des objectifs de gestion. Le Comité financier est garant de l'application de la Charte de la gestion financière et en assure l'actualisation.

Présidé par le Trésorier, le Comité financier est composé du Président de la Fondation de France, du Directeur et de personnalités qualifiées. Il se réunit au moins deux fois par an, et autant qu'il l'estime nécessaire en fonction des circonstances ; il s'est réuni cinq fois en 2010.

Le Comité financier définit les objectifs de gestion en termes de rentabilité et de risque, à suivre pour la gestion collective et les gestions particulières, et notamment :

- l'allocation stratégique d'actifs des différents profils de gestion et les marges de fluctuation entre les grandes classes d'actifs (actions / obligations / monétaires) ;
- les directives à suivre en matière de placements autorisés.

Le Comité financier peut toutefois procéder en cours d'année à la révision des profils de gestion et modifier les directives à suivre par les gestionnaires.

Il s'assure que ses décisions ont été mises en œuvre en conformité avec l'ensemble des objectifs de gestion de la Fondation de France. Il est également chargé de superviser le suivi des prestataires extérieurs.

OPCVM : Organisme de placement collectif de valeurs mobilières

EONIA : Euro Over Night Index Average. C'est le taux de référence quotidien des dépôts interbancaires effectués au jour-le-jour dans la zone euro. C'est l'un des deux taux de référence du marché monétaire de la zone euro, avec l'Euribor, qui couvre, lui, les durées allant d'une semaine à un an.

Barclays Euro Aggregate : indice relatif aux obligations représentatif de l'intégralité du marché obligataire euro, de qualité « Investment grade » (émetteurs publics et privés présentant une notation supérieure ou égale à « BBB » – dans l'échelle Standard & Poor's, l'une des trois principales sociétés de notation financière.

MSCI EMU : indice relatif aux actions, composé des plus grandes valeurs – à larges capitalisations – des pays de la zone euro.



Les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

1. Présentation générale	10	4.4. Notes explicatives sur le compte de résultat	19
1.1 Présentation des comptes annuels	10	4.4.1. Dons	19
2. Bilan	11	4.4.2. Legs et autres libéralités	20
3. Compte de résultat	12	4.4.3. Prélèvements des fondateurs sur les fonds propres des fondations	20
4. Annexes	13	4.4.4. Partenariats et cofinancements	20
4.1. Événements significatifs de l'exercice	13	4.4.5. Revenus du patrimoine immobilier et financier	21
4.1.1. Évolution des conséquences de la crise financière	13	4.4.6. Produits divers	21
4.1.2. La catastrophe Haïti	13	4.4.7. Missions sociales	21
4.1.3. Application du règlement comptable CRC 2009-01	13	4.4.8. Affectations aux fonds propres de la Fondation de France	22
4.2. Principes, règles et méthodes comptables	13	4.4.9. Frais de développement et de recherche de ressources	22
4.2.1. Référentiel	13	4.4.10. Frais d'information et de communication	22
4.2.2. Méthodes d'évaluation	14	4.4.11. Frais de fonctionnement et autres charges	22
4.3. Notes explicatives sur le bilan	16	4.4.12. Autres informations	23
4.3.1. Immobilisations	16		
4.3.2. Placements	16		
4.3.3. Autres actifs	17		
4.3.4. Fonds propres de la Fondation de France	17		
4.3.5. Autres fonds propres	18		
4.3.6. Fonds propres des fondations sous égide	18		
4.3.7. Provisions pour risques et charges	18		
4.3.8. Fonds dédiés	19		
4.3.9. Dettes	19		
		5. Compte d'emploi des ressources et son annexe	24

1. Présentation générale

1.1. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de la Fondation de France retracent son activité, ses résultats et sa situation patrimoniale au travers de ses deux missions principales :

- l'accueil et la gestion de fondations (activité fondations sous égide),
- la collecte auprès du public et la redistribution de ressources par la mise en œuvre de programmes dans tous les domaines de l'intérêt général (activité programmes).

Les comptes annuels de la Fondation de France comprennent :

- le **bilan** qui synthétise en valeur actuelle la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation de France et notamment ceux des 682 fondations sous égide ;
- le **compte de résultat**, présenté par fonctions, qui récapitule et consolide les produits et les charges de l'exercice selon leur destination, information la plus pertinente au regard des activités de l'établissement et des pratiques sectorielles ;
- le **compte d'emploi des ressources et son annexe** ;
- l'**annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat. Elle présente, notamment pour certaines charges, des informations par nature (charges de personnel, dépréciations...).

La comptabilité de la Fondation de France demeure organisée de manière à pouvoir gérer et rendre compte analytiquement de ses activités, traduites au travers de quatre sections principales :

- les « **Fondations** », section au travers de laquelle sont retracées les activités des fondations sous égide. Ces dernières se divisent en deux grandes catégories :
 - Les fondations avec dotation (au nombre de 480 fin 2010) ; elles peuvent être des fondations pérennes ou non pérennes. Lorsqu'elles sont pérennes, elles disposent d'un patrimoine à caractère pérenne et productif de revenus utilisés chaque année au bénéfice de la cause choisie. Lorsqu'elles ne sont

pas pérennes, elles ont la possibilité d'employer les ressources produites par leur dotation ainsi que leur dotation, elle-même, sans que le rythme de consommation de celle-ci suive un calendrier préalablement défini (à la différence des fondations à dotation consommable). En principe, les ressources permanentes des fondations avec dotation font l'objet d'une gestion financière collective. S'agissant de fondations importantes, elles peuvent selon la volonté des fondateurs, faire l'objet d'une gestion financière particulière.

- Les **fondations sans dotation** (au nombre de 202 fin 2010) ; elles fonctionnent grâce à des versements réguliers effectués par le donateur ou par des tiers sollicités par lui.

- les « **Programmes** », section qui regroupe l'ensemble des programmes d'intervention de la Fondation de France dans quatre grands domaines qui sont l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'action pour l'environnement, et le développement de la philanthropie. Les programmes sont financés principalement par les produits de la collecte auprès du public, des libéralités destinées à être distribuées, des dons des fondations abritées et des partenariats, ainsi que des produits financiers issus du placement de la trésorerie.
- les « **Libéralités** », section qui permet d'assurer le suivi et la gestion des libéralités en cours de traitement. Les libéralités correspondent à des biens issus de legs ou de donations par acte authentique acceptés par le Conseil d'administration. Après confirmation de l'absence d'opposition administrative, elles font l'objet d'une liquidation pour aboutir selon les vœux des testateurs, soit à la constitution d'une dotation, ou au complément d'une dotation, d'une fondation sous égide ou de la Fondation de France elle-même, soit à la distribution destinée à compléter les ressources annuelles de fondations ou de programmes, soit au reversement à des organismes désignés par le testateur.
- l'« **Administration générale** », section qui permet de suivre la gestion des fonds propres de la Fondation de France et notamment de sa dotation. Y sont logés les services communs et moyens généraux nécessaires à la Fondation de France pour mener à bien ses objectifs conformément à ses statuts.

2. Bilan

En euros	Notes de l'annexe	Valeur historique		Valeur actuelle	
		2009	2010	2009	2010
ACTIF					
Immobilisations	Note 4.3.1	12 293 927	12 837 285	17 169 800	17 713 159
Immeubles d'exploitation		7 949 227	7 949 227	12 825 101	12 825 101
Autres immobilisations incorporelles et corporelles		4 344 700	4 888 058	4 344 699	4 888 058
Placements	Note 4.3.2	1 554 781 829	1 666 359 561	1 604 762 563	1 735 598 155
Immeubles et parts de sociétés immobilières	Note 4.3.2.1	52 983 583	53 476 377	57 957 032	58 447 997
Titres immobilisés	Note 4.3.2.1	539 217 311	539 217 311	539 217 311	539 217 311
Valeurs mobilières de placement	Note 4.3.2.2	962 580 936	1 073 665 873	1 007 588 220	1 137 932 847
Autres actifs	Note 4.3.3	15 380 449	13 844 154	15 380 449	13 844 154
Créances	Note 4.3.3.1	11 212 363	5 510 653	11 212 363	5 510 653
Disponibilités	Note 4.3.3.2	4 168 086	8 333 501	4 168 086	8 333 501
Total Actif		1 582 456 205	1 693 041 000	1 637 312 812	1 767 155 468

PASSIF					
Fonds propres de la Fondation de France	Note 4.3.4	78 238 500	81 974 362	85 117 865	88 669 782
Autres Fonds propres	Note 4.3.5	22 804 194	23 689 790	22 804 194	23 689 790
Fonds propres des fondations sous égide	Note 4.3.6	1 306 032 342	1 324 405 360	1 354 009 584	1 391 824 408
Provisions pour risques et charges	Note 4.3.7	12 084 796	12 222 657	12 084 796	12 222 657
Fonds dédiés	Note 4.3.8	117 785 733	188 911 777	117 785 733	188 911 777
aux Programmes	Note 4.3.8.1	15 524 007	33 062 726	15 524 007	33 062 726
aux fondations sous égide	Note 4.3.8.2	102 261 726	155 849 051	102 261 726	155 849 051
Dettes	Note 4.3.9	45 510 640	61 837 054	45 510 640	61 837 054
Bénéficiaires des actions propres de la Fondation de France		19 594 804	28 956 864	19 594 804	28 956 864
Bénéficiaires des actions des fondations sous égide		19 547 064	25 724 941	19 547 064	25 724 941
Autres dettes		6 368 772	7 155 249	6 368 772	7 155 249
Total Passif		1 582 456 205	1 693 041 000	1 637 312 812	1 767 155 468

En euros	Note de l'annexe	2009	2010
<i>Engagements reçus : libéralités en cours de réalisation</i>	Note 4.4.12.3	71 117 869	102 749 201

3. Compte de résultat

En euros	Notes de l'annexe	2009	2010
PRODUITS			
Dons	Note 4.4.1	72 363 205	105 776 748
Dons issus de la collecte	Note 4.4.1.1	11 304 196	12 120 004
Dons au titre des opérations d'urgence		589 542	32 131 832
Dons aux fondations sous égide	Note 4.4.1.2	60 469 467	61 524 912
Legs et autres libéralités	Note 4.4.2	611 834 711	46 072 479
Libéralités affectées à la Fondation de France		34 019 365	35 185 689
Libéralités affectées aux fondations sous égide		579 119 884	15 689 597
Dotations (-) ou reprises (+) de provisions pour risques et charges		- 1 304 538	- 4 802 807
Prélèvements sur les fonds propres des fondations	Note 4.4.3	15 564 228	6 800 270
Partenariats et cofinancements	Note 4.4.4	3 651 725	6 177 500
Revenus du patrimoine immobilier et financier	Note 4.4.5	70 690 463	87 442 186
Revenus du patrimoine de la Fondation de France	Note 4.4.5.1	3 971 830	6 055 623
Revenus du patrimoine des fondations sous égide	Note 4.4.5.2	8 216 654	70 558 588
Dotations (-) ou reprises (+) de provisions pour dépréciations	Note 4.4.5.3	58 501 979	10 827 975
Produits divers	Note 4.4.6	1 548 499	1 361 472
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		775 652 831	253 630 655
Report des ressources non utilisées		46 296 390	58 995 503
Utilisation de fonds dédiés aux programmes		10 900 090	10 592 749
Utilisation de fonds dédiés aux fondations		35 396 300	48 402 754
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE		821 949 221	312 626 158
CHARGES			
Missions sociales	Note 4.4.7	717 438 560	151 063 310
Programmes propres à la Fondation de France	Note 4.4.7.1	21 773 674	45 587 526
<i>Missions sociales</i>		18 786 059	42 645 112
<i>Frais de personnel</i>		2 987 615	2 942 414
Actions des fondations sous égide	Note 4.4.7.2	68 517 162	80 512 731
<i>Missions sociales</i>		67 605 891	79 192 094
<i>Frais de personnel</i>		911 270	1 320 637
Reversements aux organismes désignés		2 066 520	1 025 836
Affectations aux fonds propres des fondations sous égide	Note 4.4.7.3	625 081 204	23 937 217
Affectations aux fonds propres de la Fondation de France	Note 4.4.8	647 010	321 052
Frais de développement et de recherche de ressources	Note 4.4.9	6 051 997	6 716 929
<i>Frais de développement et de recherche de ressources</i>		5 634 837	6 097 880
<i>Frais de personnel</i>		417 160	619 049
Frais d'information et de communication	Note 4.4.10	2 759 147	2 543 124
<i>Frais d'information et de communication</i>		1 928 510	1 895 931
<i>Frais de personnel</i>		830 637	647 193
Frais de fonctionnement et autres charges	Note 4.4.11	15 207 831	16 433 701
Services communs et moyens généraux		10 497 677	9 829 535
<i>Frais de fonctionnement et autres charges</i>	Note 4.4.11.1	6 837 710	6 076 554
<i>Frais de personnel</i>		3 659 967	3 752 981
Frais de gestion du patrimoine des fondations sous égide	Note 4.4.11.2	3 585 827	5 989 160
Frais de traitement des libéralités	Note 4.4.11.3	1 124 327	615 006
<i>Frais de fonctionnement</i>		1 068 478	517 520
<i>Frais de personnel</i>		55 849	97 486
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE		742 104 545	177 078 116
Engagements à réaliser sur ressources affectées		65 902 601	131 275 608
Affectation aux fonds dédiés aux programmes		9 211 823	28 158 896
Affectation aux fonds dédiés aux fondations		56 690 778	103 116 712
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE		808 007 146	308 353 724
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		13 942 075	4 272 434
dont résultat affectable à la réserve des programmes (autres fonds propres)		1 594 071	857 623
dont résultat affectable au report à nouveau de la Fondation de France		12 348 004	3 414 811

4. Annexes

4.1. Événements significatifs de l'exercice

4.1.1. Évolution des conséquences de la crise financière

On rappellera qu'en 2008 la crise financière avait nécessité la constitution d'importantes provisions pour dépréciations d'actifs. Leur montant au bilan – net des reprises – s'élevait au total à 87,6 M€, dont 81,4 M€ concernaient les placements des fondations sous égide. En revanche, le net redressement de tous les marchés financiers en 2009 avait permis des reprises de provisions pour un montant net de 58,5 M€, et au bilan, le montant subsistant en fin d'année s'établissait au total à 30,4 M€, dont 29,4 M€ pour les fondations sous égide.

En 2010, l'évolution des marchés financiers a été plus hésitante que l'année précédente, mais au final les performances sont restées positives sur toutes les classes d'actifs : les obligations de la zone euro ont progressé de 2,18 % (indice Barclays Euro Aggregate) dont + 4,75 % pour le marché du crédit et + 1,49 % pour les obligations d'États. Les actions de la zone euro ont enregistré une progression de + 2,41 % sur l'ensemble de l'année (indice MSCI EMU, dividendes réinvestis).

Dans ce contexte, les performances 2010 des fonds destinés à la gestion des dotations des fondations sous égide et de la trésorerie ont été les suivantes :

Placements de la trésorerie : + 1,38 % (EONIA + 0,42 %)
 FCP « France A » (court terme) : + 0,73 %
 FCP « France B » (en moyenne 80 % d'obligations, 20 % d'actions) : + 3,12 %
 FCP « France C » (en moyenne 60 % d'obligations, 40 % d'actions) : + 3,99 %
 FCP « France D » (FCP 85 % environ d'actions ISR) : + 6,47 %

À fin 2010, les provisions pour dépréciation des actifs financiers ne sont plus que de 1,2 M€ pour la Fondation de France et de 18,4 M€ pour les fondations sous égide, ce dernier chiffre étant à rapporter au total de leurs placements mobiliers de 885,8 M€ en valeur actuelle, soit 2,1 %. Par ailleurs, à côté des titres provisionnés, ceux qui présentent des plus-values latentes totalisent 0,4 M€ pour la Fondation de France et 63,9 M€ pour les fondations sous égide.

4.1.2. La catastrophe Haïti

Le 12 janvier 2010, un séisme a frappé Haïti. Cette catastrophe a fortement impacté l'activité de la Fondation de France en 2010. La Fondation de France a collecté auprès du public 33 M€. Au 31 décembre 2010, 20,7 M€ ont été engagés afin de sélectionner, attribuer et organiser le suivi de différents projets d'urgence et de reconstruction. Sur ces 20,7 M€ d'engagements de subventions, 7,8 M€ restent à verser à la date du 31 décembre 2010.

4.1.3. Application du règlement comptable CRC 2009-01

Ce règlement est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Il traite des spécificités des fondations et en particulier du traitement comptable des fondations à dotation pérenne et consommable.

L'impact pour la Fondation de France est le suivant :

- Pour les fondations à dotation pérenne : le traitement de ce type de fondation a consisté à décomposer la dotation en fonction des types d'actifs la composant : actif aliénable, inaliénable... Ce détail est donné dans un nouveau tableau inséré dans la présente annexe (4.3.6).
- Pour les fondations à dotation non pérenne : le traitement de ce type de fondations est fait de manière analogue à celui prévu par le règlement pour les fondations à dotation consommable. Auparavant, la consommation des dotations de ces fondations était comptabilisée en report à nouveau. À présent, la part de la dotation consommée au titre des exercices précédents apparaît en moins du compte de dotation par prélèvement sur le report à nouveau et pour ce qui concerne les consommations de l'exercice, un compte de produit de quote-part de dotation est mouvementé.

4.2. Principes, règles et méthodes comptables

4.2.1. Référentiel

Les comptes annuels de la Fondation de France, prévus par la loi du 23 juillet 1987 sur le mécénat et les statuts homologués par le Conseil d'État, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 99-01 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et aux dispositions du règlement n° 2009-01.

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués. Les particularités de la réglementation comptable des associations et fondations portent notamment sur l'identification au compte de résultat des fonds dédiés.

Les éléments de l'actif ont été évalués par référence à la méthode des coûts historiques et à celle des valeurs actuelles :

- l'originalité et les spécificités des activités de la Fondation de France l'ont conduite à adopter certaines options dans les principes d'évaluation et de présentation de ses comptes annuels. Ainsi, à côté d'une comptabilisation en coûts historiques, il est procédé, en date d'arrêt des comptes, à une évaluation en valeur actuelle de ses actifs immobiliers de placement et de ses actifs financiers. Les différences d'estimation entre les valeurs actuelles et les valeurs nettes comptables sont portées au passif du bilan en « Écarts de réévaluation ». Seules les plus-values réalisées au cours de l'exercice sont inscrites dans le compte de résultat ;
- parallèlement, la présentation en coûts historiques subsiste. Les coûts d'entrée font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur comptable devient inférieure à leur valeur de marché.

Le règlement comptable CRC 2009-01, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010, est venu compléter le dispositif légal du CRC n° 99-01. Il définit le traitement comptable des dotations des fondations à dotation pérenne et consommable. La Fondation de France n'abrite pas de fondations à dotation consommable (calendrier de consommation de la dotation prévu lors de la constitution de la fondation). La Fondation de France abrite, en revanche, des fondations à dotation non pérenne (ces fondations ont la possibilité d'employer les ressources de leur dotation ainsi que leur dotation, sans que le rythme de consommation de leur dotation suive un calendrier

défini préalablement). Le traitement appliqué aux fondations à dotation non pérenne est analogue à celui prévu pour les fondations à dotation consommable, c'est-à-dire qu'il consiste à mettre en évidence la part de la dotation initiale consommée.

4.2.2. Méthodes d'évaluation

4.2.2.1. Immeubles d'exploitation

L'immeuble du 40 avenue Hoche à Paris 8^e, siège social et administratif de la Fondation de France, figure au bilan pour son coût d'acquisition. Il ne fait l'objet d'aucun amortissement dans la mesure où sa valeur actuelle estimée périodiquement est supérieure à son coût historique. L'évaluation de cet immeuble à sa valeur vénale conduit à la comptabilisation d'un écart de réévaluation de 4 876 k€.

4.2.2.2. Autres immobilisations incorporelles et corporelles

Les autres immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Frais d'études et logiciels acquis : 1 à 3 ans
- Agencements : 5 ans
- Matériel bureautique : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans
- Refonte du système d'information : 4 ans

4.2.2.3. Immeubles de placement, parts de sociétés immobilières et titres immobilisés

La Fondation de France n'a pas vocation à gérer un patrimoine immobilier. Elle souhaite rendre les actifs immobiliers liquides le plus rapidement possible (réalisation rapide de ces actifs par la vente de ceux-ci) afin d'en simplifier la gestion. Toutefois, dans des cas exceptionnels, certaines fondations ont conservé un patrimoine immobilier. En effet, des clauses testamentaires ou des modes de détention particuliers (nue-propriété, servitudes importantes...) rendent certains actifs inaliénables pour la Fondation de France.

Les immeubles de placement et les parts de sociétés civiles immobilières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. À la clôture de l'exercice, ces derniers sont évalués sur la base d'expertises périodiques tenant compte des valeurs de marché et des rendements locatifs.

Des immeubles classés aux Monuments historiques (châteaux...) sont entrés dans le patrimoine à une valeur symbolique. Ils ne font pas l'objet d'une réestimation en raison de l'absence de valeur de marché.

Les titres immobilisés et les titres de SCI ne sont pas réévalués mais seulement dépréciés, le cas échéant. Ces titres étant « non liquides » n'ont pas à faire l'objet d'une réévaluation à la valeur de marché. La dépréciation éventuelle sur ces titres est évaluée sur la base des derniers comptes obtenus.

4.2.2.4. Valeurs mobilières de placement et autres instruments financiers

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition.

À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur valeur probable de négociation (soit la valeur boursière dans le cas des titres cotés).

La comparaison, effectuée, titre par titre, entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire, peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation ; aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse. Les plus-values latentes sont portées en « écarts de réévaluation » au passif du bilan.

4.2.2.5. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non recouvrabilité.

4.2.2.6. Fonds propres

Les fonds propres se divisent en fonds propres de la Fondation de France, autres fonds propres et fonds propres des fondations sous égide. On retrouve les rubriques suivantes :

- **Dotation propre de la Fondation de France**, à hauteur de
 - la dotation initiale constituée par les apports des établissements financiers fondateurs, qui fait l'objet d'une actualisation. La dotation initiale de la Fondation de France, constituée d'actifs aliénables a été portée au compte dotation initiale/actifs aliénables, en application de la réglementation CRC 2009-01.
 - des dotations complémentaires constituées par les legs et donations successifs affectés spécifiquement selon les volontés des donateurs à la dotation de la Fondation de France. Ces dotations complémentaires constituées d'actifs aliénables ont été portées sur un compte : Dotation complémentaire/actifs aliénables.
 - d'autres fonds propres correspondant aux réserves accumulées par les programmes et qui devront être employées dans les années à venir.
- **Dotations des fondations sous égide de la Fondation de France**. La Fondation de France ouvre un fonds avec dotation dès lors qu'une ou plusieurs personnes physiques ou morales lui ont affecté, de manière irrévocable, un capital productif de revenus.

L'application du CRC 2009-01 a donné lieu à la création de sous-comptes de dotation suivants :

- Suivi de consommation des dotations des fondations sous égide à dotation non pérenne. En application du règlement CRC 2009-01 a été créé un compte spécifique afin de suivre la consommation de la dotation des fondations sous égide à dotation non pérenne.
- Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables et/ou inaliénables des fondations sous égide. En application du règlement CRC 2009-01 ont été créés des comptes spécifiques de dotation des fondations sous égide à dotation pérenne. Ces comptes permettent d'identifier la nature aliénable ou inaliénable des biens constitutifs de la dotation.

• **Actualisation des dotations des fondations sous égide et de la Fondation de France**

Dans la perspective de garantir le « pouvoir d'achat » des fondations, les fondations sous égide qui ont fait le choix de la pérennité, ainsi que la Fondation de France

procèdent à une actualisation annuelle de leur dotation. Cette actualisation est faite sur la base de l'évolution, sur l'année civile, de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages (hors tabac) publié par l'Insee.

L'assiette de ce calcul est :

- les dotations (initiales et complémentaires) non représentatives d'actif immobilier pour les fondations sous égide ;
- la dotation initiale pour la Fondation de France. Cette dotation de 3 033 k€ a été constituée par les apports des établissements financiers fondateurs.

Les dotations complémentaires de la Fondation de France sont des efforts volontaires d'augmentation des fonds propres, qui n'ont pas lieu d'être actualisés.

L'actualisation de la dotation ainsi calculée est présentée dans une réserve non distribuable des fonds propres. Pour certaines fondations sous égide « déperennisées », l'impact de l'inflation est calculé et suivi dans un poste de réserve libre.

- **Réserves** : cette rubrique permet aux fondations de constituer des économies, moins liquides que le report à nouveau, mais qui contrairement à la mise à la dotation permet une reprise le moment voulu.
- **Écarts de réévaluation**, correspondant aux plus-values latentes sur les immeubles de placement et les actifs financiers sont inscrits au passif du bilan dans la présentation en valeur actuelle.
- **Le report à nouveau et le résultat de la Fondation de France.**

4.2.2.7. Legs et autres libéralités

Les libéralités correspondent à des biens issus de legs ou donations par acte authentique.

Les mouvements suivants sont comptabilisés :

- dès l'acceptation du Conseil d'administration de la Fondation de France, ces biens sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des frais de réalisation pouvant grever ces biens ;
- lors de la réalisation effective d'un bien (par cession ou activation), le produit net est comptabilisé. Dans le cas où ce dernier est destiné à être porté à la dotation, le produit est contrebalancé par une charge d'affectation de même montant.

4.2.2.8. Provisions pour risques et charges

Ce poste comprend notamment, les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à certaines libéralités ainsi que des risques financiers. En effet, les ressources nettes, reçues sur la réalisation de libéralités, restant à affecter en fin d'exercice correspondent à la mise en réserve d'un solde destiné à couvrir les risques et charges liés à certaines libéralités. Ces risques portent, principalement, sur des charges successorales (rentes ou reversions à servir, charges funéraires...), voire certains litiges (contestations des dispositions testamentaires, contentieux fiscaux...).

Par ailleurs, un complément de provision a été enregistré au 31 décembre 2010 afin de prendre en compte l'évolution des risques financiers.

Ce poste reprend également les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite. Les droits des salariés

sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte de l'âge de départ à la retraite, de l'ancienneté, des estimations d'évolution de salaires, de la probabilité de présence et d'un taux d'actualisation financière.

4.2.2.9. Fonds dédiés

- **Les « fonds dédiés aux programmes »** sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateurs à des programmes d'intervention de la Fondation de France, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.
- **Les « fonds dédiés aux fondations sous égide »** sont les rubriques du passif qui enregistrent les reports à nouveau créditeurs en fin d'exercice des fondations sous égide, dédiés spécifiquement à la réalisation de leur objet.

La contrepartie de ce passif est inscrite en charges au compte de résultat sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » afin de constater l'engagement pris par la Fondation de France de gérer de manière individualisée les ressources affectées à ces fondations.

Il convient d'observer que ce mécanisme ne trouve à s'appliquer qu'au niveau de l'entité Fondation de France. En effet, à son niveau, les excédents sont considérés comme déjà affectés et donc dédiés à l'objet de la fondation sous égide. Les reports à nouveau créditeurs restent, en revanche, présentés en « reports à nouveau » sous la rubrique « fonds propres » dans les comptes individuels des fondations sous égide.

4.2.2.10. Dons

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois, les dons – par chèque, carte bleue, virement – datés d'avant la clôture et reçus après celle-ci sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs ; ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de cet exercice.

4.2.2.11. Missions sociales

- **Bourses, prix et subventions attribués**
Les bourses, prix et subventions attribués sont comptabilisés en fonction de la date de la notification faite, par la Fondation de France, aux bénéficiaires des actions. Le montant des engagements notifiés et non payés en fin d'exercice figure au passif du bilan sous la rubrique « dettes ».
- **Conception, mise en œuvre et suivi des actions**
Aux charges directes ont été rattachés les coûts de personnel nécessaires pour mener à bien la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la diffusion des actions.
- **Affectations aux fonds propres des fondations sous égide**
La Fondation de France a notamment pour mission, aux termes de ses statuts, la constitution au nom des donateurs, de fonds ou fondations. Selon la volonté des donateurs ou testateurs, les ressources sont affectées aux dotations des fondations sous égide ou de la Fondation de France elle-même.

Ces ressources affectées sont inscrites sous la rubrique « missions sociales ».

4.2.2.12. Contributions volontaires en nature

Les contributions des bénévoles ne sont pas valorisées et ne sont donc pas comptabilisées.

4.2.2.13. Impôts sur les revenus patrimoniaux et TVA

Afin d'éviter que la Fondation de France ne soit soumise aux impôts commerciaux sur l'ensemble de ses activités, les quelques activités taxables sont isolées et comptabilisées sous une forme distincte, selon les règles posées par l'Administration pour la sectorisation fiscale.

4.3. Notes explicatives sur le bilan

Les tableaux joints sont établis en valeur actuelle. (cf. 4.2.1)

4.3.1. Immobilisations

En milliers d'euros	2009	2010
Immeubles d'exploitation	12 825	12 825
Autres immobilisations incorporelles et corporelles	4 345	4 888
TOTAL	17 170	17 713

La Fondation de France est propriétaire de locaux au 40 avenue Hoche à Paris 8^e, qui abrite son siège social et administratif. Cet immeuble figure au bilan pour son coût d'acquisition de 7 949 k€ et ne fait l'objet d'aucun amortissement. Sa valeur actuelle, selon une estimation de fin 2005, s'établit à 12 825 k€.

Le poste « Autres immobilisations incorporelles et corporelles » comprend notamment les dépenses de refonte du système d'information portées à l'actif à hauteur de 2,8 M€ pour 2010 (valeur brute).

4.3.2. Placements

4.3.2.1 Immeubles de placement et parts de sociétés immobilières et titres immobilisés

Immeubles de placement et parts de sociétés immobilières

En milliers d'euros	2009	2010
À la Fondation de France	6 052	6 052
Immeubles de placement	1 700	1 443
Parts de sociétés immobilières	4 352	4 609
Aux fondations sous égide	51 905	52 396
Immeubles de placement	36 566	37 135
Parts de sociétés immobilières	15 339	15 261
TOTAL	57 957	58 448

Titres immobilisés

En milliers d'euros	2009	2010
Aux fondations sous égide	539 217	539 217
Fondation JM.Bruneau	72 360	72 360
Fondation Daniel et Nina Carasso	466 857	466 857
TOTAL	539 217	539 217

4.3.2.2. Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros (par catégorie de titres)	2009	2010
Gestion collective des fonds propres	406 268	442 136
Parts du FCP France A	76 606	88 434
Parts du FCP France B	151 354	152 502
Parts du FCP France C	92 869	96 263
Parts du FCP France D	85 439	104 937
Gestion de la trésorerie	129 041	168 193
Gestions particulières	472 279	527 604
Placements des fondations à gestion particulière	472 279	527 604
TOTAL	1 007 588	1 137 933

En milliers d'euros (ventilation Fondation de France et fondations sous égide)	2009	2010
À la Fondation de France	210 595	252 113
Placements des fonds propres de la Fondation de France	81 554	83 920
Placements de la trésorerie	129 041	168 193
Aux fondations sous égide	796 993	885 820
Gestion collective des fonds propres des fondations sous égide	324 714	358 216
Placements des fondations à gestion particulière	472 279	527 604
TOTAL	1 007 588	1 137 933

Valeurs mobilières de placement de la Fondation de France

En milliers d'euros	2009	2010
Valeur brute	211 002	252 894
Parts du FCP France A	53 385	50 741
Parts du FCP France D	27 641	33 165
Placements de la trésorerie	129 976	168 988
Provision pour dépréciation	- 986	- 1 175
Placements de la trésorerie	- 986	- 1 175
Écart de réévaluation (plus-values latentes)	578	394
Parts du FCP France A	0	13
Parts du FCP France D	528	0
Placements de la trésorerie	50	381
Valeur actuelle	210 595	252 113
Parts du FCP France A	53 385	50 755
Parts du FCP France D	28 169	33 165
Placements de la trésorerie	129 041	168 193

Valeurs mobilières de placement des fondations sous égide

En milliers d'euros	2009	2010
Valeur brute	781 960	840 324
Parts du FCP France A	23 220	37 662
Parts du FCP France B	150 761	152 494
Parts du FCP France C	96 117	96 262
Parts du FCP France D	56 111	71 465
Autres titres des fondations à gestion particulière	455 751	482 441
Provision pour dépréciation	- 29 395	- 18 377
Parts du FCP France B	0	0
parts du FCP France C	- 3 248	0
Parts du FCP France D	0	- 2
Autres titres des fondations à gestion particulière	- 26 147	- 18 375
Écart de réévaluation (plus-values latentes)	44 428	63 874
Parts du FCP France A	0	18
Parts du FCP France B	593	8
Parts du FCP France C	0	1
Parts du FCP France D	1 160	309
Autres titres des fondations à gestion particulière	42 675	63 538
Valeur actuelle	796 993	885 820
Parts du FCP France A	23 220	37 679
Parts du FCP France B	151 354	152 502
Parts du FCP France C	92 869	96 263
Parts du FCP France D	57 271	71 772
Autres titres des fondations à gestion particulière	472 279	527 604

Les actifs financiers figurant sous cette rubrique appartiennent notamment aux fondations individualisées suivantes :

En milliers d'euros	2009	2010
Fondation Edouard et Geneviève Buffard	107 569	145 634
Fondation Adrienne et Pierre Sommer	106 750	108 872
Fondation Vallet	114 899	123 919
Fondation Martial Lapeyre	23 005	23 715
Fondation Daniel et Nina Carasso	0	19 490
Autres fondations	444 770	464 190
TOTAL	796 993	885 820

4.3.3. Autres actifs

4.3.3.1. Créances

En milliers d'euros	2009	2010
À la Fondation de France	1 245	1 750
Prêts	35	35
Créances diverses	704	579
Charges constatées d'avance	241	21
Produits à recevoir	265	1 115
Aux fondations sous égide	9 967	3 761
Prêts	1 443	540
Créances diverses	6 219	- 232
Charges constatées d'avance	19	31
Produits à recevoir	2 286	3 422
TOTAL	11 212	5 511

Créances des fondations sous égide

La forte diminution du poste de créances diverses des fondations sous égide est due au passage en perte des créances représentant des avoirs fiscaux à percevoir pour 4 371 k€. Le litige en cours auprès de l'administration fiscale pour la récupération de ces avoirs fiscaux ne nous ayant pas été favorable, la provision qui avait été constituée a été reprise et le montant des créances a été passé en perte.

La diminution du compte de prêts est justifiée par la constitution d'une provision pour dépréciation à hauteur de 942 k€.

4.3.3.2. Disponibilités

La trésorerie commune des fondations sous égide, des programmes et des libéralités en cours de réalisation est gérée de façon centralisée par la Fondation de France. Le solde net des disponibilités s'élève au 31 décembre 2010 à 8 333 k€.

4.3.4. Fonds propres de la Fondation de France

En milliers d'euros	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Dotations initiales/ actifs aliénables	3 033	0	0	3 033
Actualisation de la dotation initiale	15 964	321	0	16 285
Dotations complémentaires/ actifs aliénables	59 123	0	0	59 123
Dotations	78 120	321	0	78 441
Écarts de réévaluation	6 879	394	578	6 695
Report à nouveau	- 12 229	12 348	0	119
Résultat de l'exercice	12 348	3 415	12 348	3 415
TOTAL	85 118	16 478	12 926	88 670

- La dotation initiale est constituée par les apports des établissements financiers fondateurs. Cette dotation est constituée d'actifs aliénables. Les dotations complémentaires ont été constituées par les libéralités successives affectées à la dotation de la Fondation de France selon la volonté des donateurs. Ces dotations complémentaires sont constituées d'actifs aliénables.
- Les écarts de réévaluation représentent les plus-values latentes sur les immeubles et valeurs mobilières de placement.
- La variation du report à nouveau correspond à l'affectation de l'excédent de 2009 s'élevant à 12 348 k€.

4.3.5. Autres fonds propres

Il s'agit des réserves des programmes correspondant aux excédents cumulés jusqu'au terme de l'exercice, conformément à la volonté des donateurs. Ils devront être employés par les programmes et, à ce titre, constituent des réserves de ce secteur inscrites en « Autres fonds propres ».

En milliers d'euros	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Réserves des programmes	21 210	1 622	0	22 832
Résultat des programmes	1 594	858	1 594	858
Autres fonds propres	22 804	2 480	1 594	23 690

L'augmentation de la réserve des programmes correspond à l'affectation de l'excédent de 2009 s'élevant à 1 594 k€ à laquelle vient s'ajouter une correction d'affectation de fonds dédiés en ressources non affectées pour 28 k€.

4.3.6. Fonds propres des fondations sous égide

En milliers d'euros	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Dotations	1 214 602	8 764	3 016	1 220 350
Suivi consommation dotations non pérennes	0	- 20 689	0	- 20 689
Réserves non distribuables	45 530	7 059	3 644	48 945
Dotations	1 260 132	- 4 866	6 660	1 248 606
Subvention d'investissement	0	109	0	109
Réserves	91 570	9 165	3 221	97 514
Écarts de réévaluation biens immobiliers	3 548	0	2	3 546
Écarts de réévaluation valeurs mobilières	44 430	19 443	0	63 873
Reports à nouveau débiteurs	- 45 670	23 846	0	- 21 824
TOTAL	1 354 010	47 697	9 883	1 391 824

L'application du CRC 2009-01 prévoit un traitement comptable de la dotation, spécifique aux fondations sous égide à dotation pérenne et non pérenne. Des comptes de dotations spécifiques ont été créés et le compte de dotation se trouve à présent présenté de la façon suivante :

En milliers d'euros	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Dotations non pérennes	1 014 381	8 764	3 016	1 020 129
Suivi consommation dotations non pérennes	0	- 20 689	0	- 20 689
Dotations non pérennes	1 014 381	- 11 925	3 016	999 440
Dotations pérennes représentatives d'actifs immobiliers inaliénables	16 947	0	0	16 947
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	183 274	0	0	183 274
Réserves non distribuables	45 530	7 059	3 644	48 945
Dotations pérennes	245 751	7 059	3 644	249 166
TOTAL	1 260 132	- 4 866	6 660	1 248 606

4.3.7. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Risque de non-récupération des avoirs fiscaux	4 581	0	4 581	0
Risques et charges sur libéralités	7 067	4 622		11 689
Indemnités de départ à la retraite	112	0	0	112
Autres risques et charges	325	175	78	422
TOTAL	12 085	4 797	4 659	12 223

Provisions pour risques sur avoirs fiscaux

La provision pour risques constituée à hauteur des avoirs fiscaux non récupérés pour 4 581 k€ se décomposait en :

- 3 201 k€ concernant un litige portant sur la récupération d'avoirs fiscaux de 2004 (dont 2 987 k€ sur les dividendes perçus par des fondations sous égide). Cette provision a été reprise en 2010 suite à la décision du Conseil d'État du 7 mai 2010 qui n'a pas retenu nos arguments ;
- 1 380 k€ concernant un litige portant sur la récupération d'un avoir fiscal de 2003. L'administration fiscale revenait sur la définition de participation en y assimilant la détention d'un usufruit temporaire et contestait le bénéfice de l'avoir fiscal au motif que la participation ainsi détenue excédait 10 %. Cette provision, constituée en 2009, a été reprise en 2010 suite au jugement rendu en notre défaveur par décision du tribunal administratif en date du 29 décembre 2010.

Provisions pour risques et charges sur libéralités

Cette provision est destinée à couvrir, d'une part, des risques et des charges liés à certaines libéralités et notamment des charges successorales et des litiges, et d'autre part, les produits de libéralités destinés à être portés à la dotation de fondations à créer. Cette provision est également destinée à prémunir la Fondation de France contre des risques financiers. À ce titre, une provision complémentaire de 4 M€ a été comptabilisée sur l'exercice 2010. Cette dotation de l'année vient s'ajouter au montant de provision déjà constitué de 5 M€ pour porter cette provision pour risque financier à 9 M€.

Autres risques et charges

Cette provision est destinée à couvrir des risques sociaux et divers risques, tels que des litiges prud'homaux ainsi que des risques issus d'engagements pris à l'insu de la Fondation de France.

Provisions pour indemnité de départ à la retraite

L'engagement relatif aux indemnités de départ à la retraite de la Fondation de France vis-à-vis de ses salariés est provisionné au passif du bilan.

4.3.8. Fonds dédiés

4.3.8.1. Fonds dédiés aux programmes

En milliers d'euros	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Solidarité	389	23	412	0
Insertion	435	496	476	455
Enfance	498	1 511	339	1 670
Personnes handicapées	124	162	179	107
Personnes âgées	566	1 375	558	1 383
Actions internationales et urgences	773	10 452	281	10 944
Soins palliatifs	112	62	112	62
Santé	547	- 92	407	48
Recherche médicale	10 880	14 239	7 126	17 993
Culture	183	12	1	194
Environnement	119	83	116	86
Dons multiaffectés	898	- 164	613	121
TOTAL	15 524	28 159	10 620	33 063

4.3.8.2. Fonds dédiés aux fondations sous égide

Ce poste enregistre les reports à nouveau créditeurs en fin d'exercice des fondations sous égide, dédiés spécifiquement à la réalisation de leur objet associatif et concernent principalement :

En milliers d'euros	2009	Affectation aux réserves	Utilisation des fonds dédiés	Nouveaux fonds dédiés	2010
Fondation JM.Bruneau	13 363	0	7 023	5 685	12 025
Fonds Savio	5 695	0	238	62	5 519
Fondation Ronald Mc Donald	7 559	0	3 425	3 601	7 735
Fondation Albert Ferrasse	3 343	0	510	500	3 333
Fondation Schneider Electric	8 155	0	1 891	4 061	10 325
Fondation Daniel et Nina Carasso	0	0	0	18 946	18 946
Fondation Edouard et Geneviève Buffard	0	0	0	15 652	15 652
Autres fondations	64 147	- 1 127	35 316	54 610	82 314
TOTAL	102 262	- 1 127	48 403	103 117	155 849

4.3.9. Dettes

4.3.9.1. Bénéficiaires des actions propres de la Fondation de France

Ce poste correspond aux engagements notifiés et non encore payés aux bénéficiaires des actions des programmes d'intervention de la Fondation de France. Ces dettes s'élèvent à 28 957 k€ au 31 décembre 2010.

4.3.9.2. Bénéficiaires des actions des fondations sous égide

Ce poste correspond aux engagements notifiés et non encore payés aux bénéficiaires des actions des fondations sous égide. Ces dettes s'élèvent à 25 725 k€ au 31 décembre 2010.

4.4. Notes explicatives sur le compte de résultat

4.4.1. Dons

En milliers d'euros	2009	2010
Dons issus de la collecte	11 304	12 120
Dons au titre des opérations d'urgence	590	32 131
Dons aux fondations sous égide	60 469	61 525
TOTAL	72 363	105 776

4.4.1.1. Dons issus de la collecte

Ces dons résultent de plusieurs campagnes d'appel à la générosité du public pour soutenir des causes se rapportant aux programmes d'intervention définis par la Fondation de France.

En milliers d'euros	2009	2010
Solidarité	248	391
Insertion	660	697
Enfance	195	185
Personnes handicapées	76	71
Personnes âgées	230	278
Actions internationales et urgences	40	57
Santé	211	284
Soins palliatifs	91	78
Recherche médicale	3 852	3 831
Culture	13	22
Environnement	33	79
Dons non affectés	5 655	6 148
TOTAL	11 304	12 120

Les dons non affectés sont ceux pour lesquels les donateurs ont laissé libre la Fondation de France d'affecter leur don en fonction des actions qu'elle juge prioritaires dans les domaines de l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'environnement et le développement de la philanthropie. Ils demeurent néanmoins affectés aux programmes d'intervention de la Fondation de France.

Compte d'emploi des ressources simplifié de l'opération « Solidarité Haïti »

En milliers d'euros	2010
Dons collectés	30 806
Don interne	450
Produits divers – Subventions	2 064
Rémunération de trésorerie	300
TOTAL des Produits	33 620
Subventions	20 213
Subvention sur don interne	450
Conception, mise en œuvre et suivi des actions	225
Frais d'information et de communication	286
Contributions aux charges communes de la Fondation de France	
- sur les dépenses	263
- sur le traitement des dons	1 811
Frais de personnel	110
TOTAL des Charges	23 358
DISPONIBLE	10 262

4.4.1.2. Dons aux fondations sous égide

Il s'agit des dons affectés spécifiquement par les donateurs aux fondations sous égide et destinés, selon la volonté de ces derniers, à être portés aux ressources annuelles ou à la dotation de ces fondations.

4.4.2. Legs et autres libéralités

Les legs et autres libéralités sont comptabilisés en produits, après confirmation de l'absence d'opposition administrative, dès la réalisation des biens par liquidation ou activation.

En milliers d'euros	2009	2010
Legs testamentaires	29 469	34 862
Assurances-vie	3 937	5 142
Donations d'usufruits	5 600	6 869
Autres donations par acte authentique	574 089	3 918
Dévolutions d'actifs d'associations	45	83
Dotation (-) ou reprise (+) de provisions	- 1 305	- 4 802
TOTAL	611 835	46 072

Les variations de provisions sont consécutives au volume de libéralités en cours de traitement au moment de la clôture des comptes.

La forte baisse par rapport à l'année 2009 du montant total des legs et autres libéralités, se justifie par la mise à la dotation de titres issus de deux libéralités en 2009 d'un montant total de 561 M€ expliquant ainsi une année 2009 exceptionnelle.

4.4.3. Prélèvements des fondateurs sur les fonds propres des fondations

Ce poste enregistre les prélèvements des fondateurs sur les réserves libres pour venir compléter les ressources de l'exercice des fondations sous égide et les prélèvements sur dotation des fondations clôturées ainsi que les quotes-parts de dotations consommées en application du CRC 2009-01.

4.4.4. Partenariats et cofinancements

En milliers d'euros	2009	2010
À la Fondation de France	799	3 043
Partenariats et autres fonds privés	748	785
Subventions et autres concours publics	51	2 258
Aux fondations sous égide	2 853	3 134
Partenariats et autres fonds privés	2 572	3 030
Subventions et autres concours publics	281	104
TOTAL	3 652	6 177

4.4.5. Revenus du patrimoine immobilier et financier

4.4.5.1. Revenus du patrimoine de la Fondation de France

En milliers d'euros	2009	2010
Revenus immobiliers	765	538
Revenus des immeubles et parts de SCI	765	538
Revenus mobiliers	3 207	5 518
Plus ou moins-values de cessions des parts des FCP profilés	1 440	2 978
Plus ou moins-values de cessions des autres portefeuilles titres	- 295	377
Autres revenus mobiliers	2 062	2 163
TOTAL	3 972	6 056

4.4.5.2. Revenus du patrimoine des fondations sous égide

En milliers d'euros	2009	2010
Revenus immobiliers	2 172	2 261
Revenus des immeubles et parts de SCI	2 172	2 261
Revenus mobiliers	6 045	68 298
Plus ou moins-values de cessions des parts des FCP « A », « B », « C »	8 451	11 391
Plus ou moins-values de cessions des autres portefeuilles titres	- 7 725	25 476
Autres revenus mobiliers	5 319	31 431
TOTAL	8 217	70 559

4.4.5.3. Solde net des dotations et reprises sur provisions

En milliers d'euros	2009	2010
À la Fondation de France	6 018	116
Dotations/ Reprises nettes aux provisions pour dépréciation VMP	6 018	116
Aux fondations sous égide	52 484	10 712
Dotations/Reprises nettes sur provisions pour dépréciation VMP	52 484	10 712
TOTAL	58 502	10 828

4.4.6. Produits divers

En milliers d'euros	2009	2010
À la Fondation de France	1 001	848
Aux fondations sous égide	454	365
Aux programmes	93	148
TOTAL	1 548	1 361

4.4.7. Missions sociales

4.4.7.1. Programmes de la Fondation de France

Le montant des programmes s'élève à 45,6 M€. Les actions des programmes sont en nette augmentation par rapport à 2009. Cette hausse s'explique par des engagements à hauteur de 20,7 M€ destinés aux financements de différents projets d'urgence et de reconstruction suite à la catastrophe d'Haïti.

En milliers d'euros	2009	2010
Bourses, prix et subventions attribués	16 543	39 296
Frais de personnel	2 988	2 942
Autres frais	2 243	3 349
Programmes propres à la Fondation de France	21 774	45 587

4.4.7.2. Actions des fondations sous égide

En milliers d'euros	2009	2010
Bourses, prix et subventions attribués	64 475	75 808
Frais de personnel	911	1 320
Autres frais	3 131	3 385
Actions des fondations sous égide	68 517	80 513

Bourses, prix et subventions attribués

Il s'agit des versements directs de la Fondation de France aux bénéficiaires des programmes, essentiellement des associations, mais aussi des boursiers, des titulaires de chaires ou de prix et des destinataires d'allocations de secours.

Frais de personnel

Il s'agit des personnes qui concourent directement à la conception, à la réalisation et au suivi des programmes et des actions des fondations.

4.4.7.3. Affectations aux fonds propres des fondations sous égide

Ce poste enregistre :

- les dons et libéralités reçus au cours de l'exercice et portés, conformément aux volontés des donateurs et testateurs, à la dotation de fondations sous égide ;
- l'actualisation de la dotation pour l'exercice à porter en réserve non distribuable (pour les fondations sous égide pérenne) ou en réserve libre (pour les fondations où l'on souhaite assurer un simple suivi) ;
- les résultats affectés aux reports à nouveau déficitaires des fondations sous égide.

En milliers d'euros	2009	2010
Résultats	44 018	4 033
Affectation aux dotations	577 078	8 764
Affectation en réserves libres	1 054	5 494
Actualisation des dotations (affectées en réserve non distribuable ou réserve libre)	2 932	5 646
TOTAL	625 081	23 937

4.4.8. Affectations aux fonds propres de la Fondation de France

Ce poste enregistre :

- les dons et libéralités reçus au cours de l'exercice et portés, conformément aux décisions du Conseil d'administration, à la dotation de la Fondation de France ;
- l'actualisation de la dotation de la Fondation de France.

En milliers d'euros	2009	2010
Dons et libéralités capitalisés	493	0
Actualisation de la dotation	154	321
Prélèvement sur dotation	0	0
TOTAL	647	321

4.4.9. Frais de développement et de recherche de ressources

En milliers d'euros	2009	2010
Frais de recherche de ressources	4 993	5 198
Frais de traitement des dons	642	900
Frais de personnel	417	619
TOTAL	6 052	6 717

- **Les frais de recherche de ressources** comprennent, principalement, les frais de fabrication et d'affranchissement des messages ;
- **Les frais de traitement des dons** comprennent, notamment, les frais de saisie des règlements et les frais d'émission et d'expédition des reçus fiscaux ;
- **Les frais de personnel** incluent les personnels directement affectés aux actions de collecte de fonds.

4.4.10. Frais d'information et de communication

Ce poste enregistre les charges liées aux actions d'information et de communication dont le but est de faire connaître ou de promouvoir la Fondation de France (communication institutionnelle).

En milliers d'euros	2009	2010
Information, communication, manifestations et partenariats	1 928	1 896
Frais de personnel	831	647
TOTAL	2 759	2 543

4.4.11. Frais de fonctionnement et autres charges

En milliers d'euros	2009	2010
Services communs et moyens généraux	6 838	6 077
Frais de personnel communs	3 660	3 850
Frais de gestion du patrimoine des fondations sous égide	3 586	5 989
Frais de traitement des libéralités	1 124	518
TOTAL	15 208	16 434

4.4.11.1 Services communs et moyens généraux

Frais de fonctionnement

Ce poste enregistre, principalement, les frais de fonctionnement constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à la Fondation de France pour mettre en œuvre son objet social.

En 2010, les frais de fonctionnement s'élèvent à 6 076 k€ et se composent principalement de :

- charges de locations à hauteur de 1 044 k€,
- charges de prestataires à hauteur de 2 085 k€,
- dotations aux amortissements et provisions à hauteur de 1 194,5 k€,
- charges d'intérim à hauteur de 662 k€.

Les honoraires au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés, pour l'exercice 2010 à 130 k€. Par ailleurs, les honoraires au titre des prestations spécifiques entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission d'audit légal s'élèvent à 81 k€.

4.4.11.2. Frais de gestion du patrimoine des fondations sous égide

Ce poste enregistre les charges liées à la gestion particulière du patrimoine immobilier et des portefeuilles titres des fondations sous égide, et se compose, principalement, de frais de services bancaires, de charges immobilières (entretien, assurances, taxes foncières...) et d'honoraires en gestion et conseils.

4.4.11.3. Frais de traitement des libéralités

Ce poste enregistre les charges liées au traitement, à la gestion temporaire et à la réalisation des libéralités, et se compose, principalement, d'honoraires de notaires et d'avocats, de frais de services bancaires, de charges immobilières (entretien, assurances, taxes foncières...) et de frais liés aux successions.

4.4.12. Autres informations

4.4.12.1. Charges de personnel

En milliers d'euros	2009	2010
Rémunération du personnel	5 319	5 916
Charges sociales	3 368	3 216
Divers	175	247
TOTAL	8 862	9 379

En milliers d'euros	2009	2010
Charges de personnel liées aux missions sociales	3 954	4 263
Charges de personnel liées au développement et recherche de ressources	417	619
Charges de personnel liées à l'information et à la communication	831	647
Charges de personnel liées aux services communs et moyens généraux	3 660	3 850
TOTAL	8 862	9 379

L'effectif moyen 2010 de la Fondation de France est de 150 personnes, soit 144 personnes en équivalent temps plein. À 31 décembre 2010, les bénévoles étaient au nombre de 506.

4.4.12.2. Évolution du nombre de fondations sous égide

En nombre	2009	2010
Fondations avec dotation	473	480
Fondations sans dotation	201	202
TOTAL	674	682

4.4.12.3. Engagements hors bilan

La valeur de ces engagements est celle retenue au moment de la délibération du Conseil d'administration qui approuve ces libéralités.

Libéralités (legs et donations reçus par acte authentique) en cours de réalisation

En milliers d'euros				
Origine	Nombre	Actifs immobiliers	Autres actifs	Estimation globale
Legs	373	56 760	21 051	77 811
Donations	55	1 211	23 727	24 938
Valeur estimée	428	57 971	44 778	102 749
Frais de réalisation (10 %)				10 275
TOTAL NET ESTIMÉ				92 474

Les actifs sont présentés pour leur valeur estimée par les Domaines et les valeurs mobilières de placement pour leur valeur boursière à la date du transfert.

Les frais de réalisation représentent l'ensemble des frais de notaire, de succession, et plus généralement tous les frais liés à la liquidation de la succession.

Ils ont été estimés forfaitairement à 10 % du montant des actifs à réaliser.

Libéralités en cours de réalisation en attente de l'avis de non-opposition de la Préfecture de Paris (nouveau décret)

En milliers d'euros				
Origine	Nombre	Actifs immobiliers	Autres actifs	Estimation globale
Legs	27	682	1 526	2 208
Donations	10	120	4 324	4 444
Valeur estimée	37	802	5 850	6 652
Frais de réalisation (10 %)				665
TOTAL NET ESTIMÉ				5 987

Libéralités acceptées par le Conseil d'administration et non encore autorisées par la Préfecture

En milliers d'euros				
Origine	Nombre	Actifs immobiliers	Autres actifs	Estimation globale
Legs	0	0	0	0
Donations	0	0	0	0
Valeur estimée	0	0	0	0
Frais de réalisation (10 %)				0
TOTAL NET ESTIMÉ				0

5. Compte d'emploi des ressources et son annexe

EMPLOIS	Emplois de N - Compte de résultat ⁽¹⁾	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, utilisées sur N ⁽³⁾
1 - MISSIONS SOCIALES	151 384 362	146 875 474
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées directement		
- Versements à d'autres organismes agissant en France	128 883 812	
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées directement		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	22 500 550	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		9 260 053
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	8 985 201	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	274 852	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	17 813 701	17 813 701
		173 949 228
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	178 458 116	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	24 050 812	
III - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	131 275 608	
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	4 272 434	
V - TOTAL GÉNÉRAL	338 056 970	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1 339 331
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		823 244
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		174 465 315
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales		
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		
TOTAL		

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = Compte de résultat ⁽²⁾	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N ⁽⁴⁾
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		44 917 221
1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		243 096 599
1-1 Dons et legs collectés		
- Dons manuels non affectés	6 148 035	
- Dons manuels affectés	102 658 796	
- Legs et autres libéralités non affectés	18 750 534	
- Legs et autres libéralités affectés	32 124 752	
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	83 414 482	
2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	785 609	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 361 809	
4 - AUTRES PRODUITS	1 361 470	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	247 605 487	
II - REPRISES DES PROVISIONS	31 455 980	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	58 995 503	
IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		- 72 280 105
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
VI - TOTAL GÉNÉRAL	338 056 970	170 816 494
VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		174 465 315
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		41 268 400
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		

5.1. Cadre juridique

La Fondation de France faisant appel à la générosité publique au regard de l'article 3 de la loi de 1991, elle est tenue d'appliquer l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC 2008-12 du Comité de la réglementation comptable. Ce règlement présente un modèle de Compte d'Emploi des Ressources à intégrer dans les annexes de la Fondation et il est applicable depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le CER est destiné à mettre en perspectives les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre et à permettre un contrôle de l'utilisation des dons collectés et de la conformité de leur utilisation à l'objectif de la collecte annoncé préalablement.

5.2. Règles de présentation retenues pour le CER

Le CER présente quatre colonnes :

- les colonnes 1 et 2 représentent l'ensemble des ressources et des emplois de la Fondation de France pour l'exercice 2010 et suivent les mêmes règles comptables que celles appliquées pour le compte de résultat de la Fondation de France (les différences de présentation seront exposées ci-après) ;
- les colonnes 3 et 4 concernent les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qui en est fait. Pour remplir ces colonnes, certaines règles et nouvelles notions, présentées dans le paragraphe suivant, ont été définies.

Il introduit de nouvelles notions qui divergent du compte de résultat et nécessitent d'être définies. Elles concernent les rubriques suivantes :

- « report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice » et « solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice » ;
- « acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public » et « neutralisation des dotations aux amortissements de ces acquisitions ».

5.3. Règles de présentation des ressources collectées auprès du public et de leurs emplois

5.3.1. Les ressources de l'exercice

5.3.1.1 Les ressources collectées auprès du public

Les ressources de la Fondation de France sont, par hypothèse, toutes issues de la générosité du public. Les legs et libéralités reçus, le mécénat d'entreprise sont en effet la conséquence des campagnes nationales réalisées par la Fondation de France dans le cadre de ses collectes de dons.

Les revenus du patrimoine sont, compte tenu du faible pourcentage de ressources non collectées auprès du public, considérés comme accessoires de cette générosité du public et sont inscrits dans la rubrique « autres produits liés à l'appel à la générosité du public ». Les prélèvements sur les fonds propres des Fondations sous égide correspondent principalement aux prélèvements sur les réserves libres des fondations. Ces réserves ont été constituées par l'excédent de ressources dégagées sur les exercices précédents. Le produit issu du prélèvement est considéré comme provenant de la générosité du public.

En résumé, les principales rubriques du compte de résultat de la Fondation de France reprises dans les ressources collectées auprès du public du CER sont :

- les dons,
- les legs et autres libéralités, hors dotations et reprises sur provisions,
- les prélèvements sur les fonds propres des fondations
- les revenus du patrimoine, hors dotations et reprises sur provisions,
- la part de mécénat d'entreprise des fondations sous égide incluse sous la rubrique « partenariats et autres fonds privés » pour 3 M€ (cf. note 4.4.4).

5.3.1.2. Les autres ressources du CER

Les autres ressources mentionnées dans le CER sous les postes :

- autres fonds privés,
- subventions et autres concours publics,
- autres produits,

sont considérées comme non issues de la générosité du public. Pour la Fondation de France, il s'agit des rubriques du compte de résultat suivantes :

- la part de mécénat d'entreprise incluse sous la rubrique « partenariats et autres fonds privés pour la Fondation de France pour 0,8 M€ (cf. note 4.4.4) ;
- les subventions et autres concours publics perçus par la Fondation de France et les fondations sous égide pour 2,4 M€ (cf. note 4.4.4) ;
- produits divers.

5.3.1.3. Reprises des provisions

Dans le compte de résultat de la Fondation de France les reprises de provisions (et par analogie les dotations) sont présentées dans différents postes :

- les provisions pour dépréciation des placements financiers sont inscrites, en nettes, dans la rubrique du compte de résultat : « revenus du patrimoine immobilier et financier » ;
- les provisions pour risques et charges sur libéralités inscrites dans les legs et libéralités sont reclassées pour la présentation du CER dans ce poste.

Le compte de résultat présente les dotations et reprises de provisions en position nette. La présentation du CER nécessite de les décompenser. Cette divergence dans la présentation explique les écarts entre le total des produits/charges de l'exercice du compte de résultat et le total général du CER.

5.3.1.4. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Ce poste correspond à la rubrique « report des ressources non utilisées » du compte de résultat de l'exercice.

5.3.2. Les emplois de l'exercice

Les emplois du CER se décomposent sous trois rubriques principales : les missions sociales, les frais de recherche de fonds, les frais de fonctionnement. La présentation du compte de résultat de la Fondation de France intègre déjà cette distinction. La mise en place du CER n'a donc pas nécessité de définir de nouvelles règles de répartition entre les différents postes ; celles du compte de résultat ont été maintenues et appliquées au CER.

5.3.2.1. Missions sociales

Les ressources issues des autres fonds privés, subventions publiques et produits divers sont réputées employées sur l'exercice de leur collecte et affectées totalement aux missions sociales. En conséquence, la différence de montant sur les missions sociales de la colonne « emploi de N » et celui de la colonne « affectation par emploi des ressources collectées auprès du public » correspond aux ressources de la Fondation de France qui ne sont pas issues de la générosité du public (4,5 M€ en 2010).

La rubrique du compte de résultat « affectations aux fonds propres de la Fondation de France » est incluse dans les missions sociales du CER.

5.3.2.2. Frais de recherche de fonds

Dans le compte de résultat de la Fondation de France les dépenses de recherche de fonds correspondent aux :

- frais de développement et de recherche de ressources,
- frais d'information et de communication.

La présentation du CER nécessite de distinguer les frais de recherche de fonds par nature de ressources. Par hypothèse, et dans un souci d'homogénéité avec les ressources, les dépenses de la Fondation de France pour la recherche de fonds concernent principalement les « frais d'appel à la générosité du public » et minoritairement les frais de recherche pour le mécénat d'entreprises.

5.3.2.3. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement présentés dans le CER regroupent le même périmètre que les frais de fonctionnement mentionnés dans le compte de résultat à l'exception des dotations aux provisions pour risques et charges qui sont présentées dans le poste du CER « dotations aux provisions ».

5.3.2.4. Dotations aux provisions

Le traitement des dotations aux provisions est décrit dans le paragraphe détaillant les reprises de provisions (cf. 5.3.1.3).

5.3.2.5. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Ce poste correspond à la rubrique « engagements de ressources à réaliser sur ressources affectées » du compte de résultat de l'exercice.

5.3.2.6. Acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

Cf. note 5.4.2

5.4. Définition des nouvelles notions introduites par le CER

Le CER a introduit des rubriques qui divergent de celles présentées dans le compte de résultat. Des définitions et options propres sont prises pour présenter ces postes.

5.4.1. Les reports des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées

5.4.1.1. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Dans le cadre de la première application du CER pour l'exercice 2009, le solde de ce poste avait nécessité d'être reconstitué.

La Fondation de France ayant retenu comme hypothèse que l'ensemble de ces ressources reportées et non affectées sont issues de la générosité du public, cette rubrique correspond aux soldes au 31 décembre 2008 des postes suivants :

- réserve des programmes,
- report à nouveau de la Fondation de France,

diminués des acquisitions nettes d'immobilisations financées par la générosité du public avant l'exercice 2009 (cf. note ci-après) et augmentés des provisions notamment financières. Pour 2010, le solde de ce poste correspond au « solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice 2009 » qui a été reporté.

5.4.1.2. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Cette rubrique est déterminée arithmétiquement et correspond à :

- report des ressources collectées et non affectées en début d'exercice ;
- + le total des ressources de l'exercice (ressources + variation des fonds dédiés) ;
- - le total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.

Il est à noter que les dotations et reprises de provisions ne rentrent pas dans les emplois et ressources issus de la générosité du public présentés dans le CER. La différence de cette rubrique avec la réserve des programmes et le report à nouveau de la Fondation de France (après affectation du résultat) s'explique par :

- l'impact des provisions (notamment financières) qui n'est pas retranscrit dans les emplois et ressources de l'exercice issues de la générosité du public ;
- les investissements nets financés par la générosité du public à la fin de l'exercice 2010.

5.4.2. Les immobilisations acquises par les ressources collectées auprès du public :

La totalité des immobilisations acquises par la Fondation de France est réputée être financée par la générosité du public.

Selon le type d'immobilisations, les nouveaux biens de l'exercice correspondent à des legs ou donation ou à des acquisitions. Ainsi les biens immobiliers et agencements y afférant, les œuvres d'art ne sont pas acquis par la Fondation de France, mais reçus lors de legs et donations. *A contrario*, les logiciels, matériel informatique, mobilier, autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours sont acquis et financés par la générosité du public.

Cette distinction a permis de déterminer, dans le cadre de la première application du CER, les investissements nets à retraiter du report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice. La même distinction a été reconduite pour le retraitement des immobilisations acquises sur l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration de la Fondation de France,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fondation de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

- La note 4.1. de l'annexe relative aux événements significatifs de l'exercice, fait mention de l'application du règlement comptable CRC 2009-01, entré en application au 1^{er} janvier 2010. Il traite des spécificités des dotations des fondations à dotation pérenne et consommable et conduit la Fondation de France à présenter de nouveaux tableaux dans la note 4.3.6. « Fonds propres des fondations sous égide ».
- Les notes 4.2.2.3 et 4.2.2.4 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immeubles de placement, parts de sociétés immobilières, titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.
- La note 4.2.2.7 de l'annexe présente les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des actifs reçus dans le cadre des legs et autres libéralités.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe ; nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Les dotations des fondations sous égide à gestion pérenne et la dotation initiale de la Fondation de France font l'objet d'une actualisation au taux d'inflation, tel que décrit dans la note 4.2.2.6 de l'annexe.
- Les provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir divers risques et charges latentes, tel que décrit dans les notes 4.2.2.8 et 4.3.7 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Fondation de France. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 9 juin 2011

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Bernard Paulet

Associé



Organisation territoriale de la Fondation de France

Siège

40, avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
E-mail : fondation@fdf.org

Nord Pas-de-Calais Picardie

Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23, bd Constantin Descat - BP 327
59336 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 11 80 90
Fax : 03 20 11 80 99
E-mail : nord@fdf.org

Bretagne

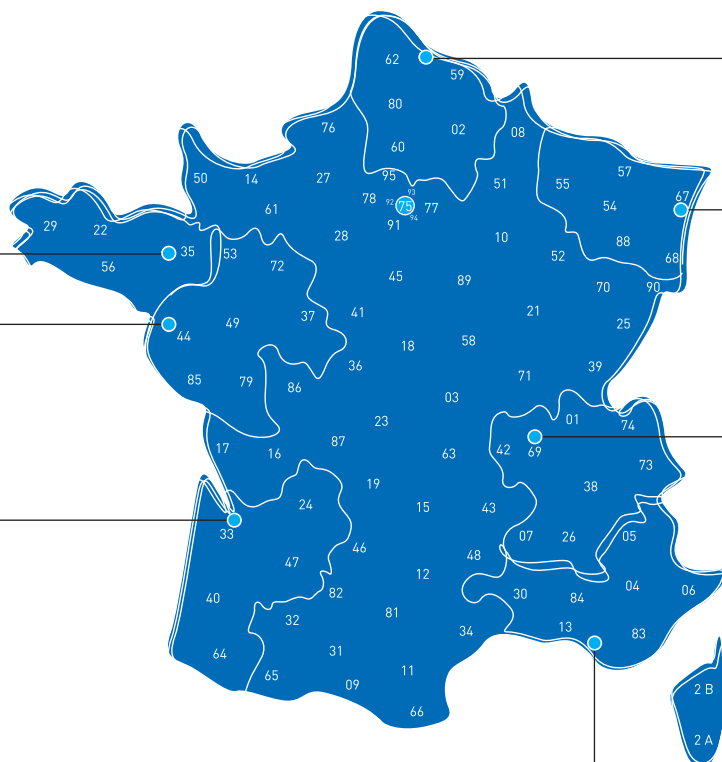
8, rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22
Fax : 02 99 38 24 94
E-mail : bretagne@fdf.org

Pays de Loire

5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70
Fax : 02 51 83 20 78
E-mail : loire@fdf.org

Aquitaine

16, rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
Fax : 05 57 14 24 14
E-mail : aquitaine@fdf.org



Lorraine-Alsace

10, rue Sainte-Marguerite
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 22 78 68
Fax : 03 88 22 33 99
E-mail : lorraine@fdf.org

Rhône-Alpes

19, rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
Fax : 04 72 10 92 39
E-mail : rhonc@fdf.org

Provence - Côte d'Azur

42, rue Montgrand
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
Fax : 04 91 99 21 78
E-mail : provence@fdf.org

Crédits photographiques :

Couverture : E.E. Duvernay • Page 1 : Ph. Couette, S. Le Clézio, Ph. Merchez • Page 2 : F. Acerbis, H. Azmoun, JP. Vallorani • Page 4 : JP. Vallorani • Page 8 : F. Albert

Conseil, création et production :  TERRE DE SIENNE | www.terredesienne.com

Cette brochure constitue l'un des trois cahiers du Rapport annuel 2010 de la Fondation de France.
Chacun d'eux a été conçu pour détailler un des aspects de notre activité.



La Fondation de France en 2010

Il dresse le portrait de la Fondation de France à travers son projet, son soutien actif à la générosité et ses métiers.



Les fonds et fondations sous l'égide de la Fondation de France en 2010

Il propose la liste des fonds et fondations et précise leur objet. Ils étaient au nombre de 682 au 31 décembre 2010.



Les comptes 2010 de la Fondation de France

Il retrace l'activité de la Fondation de France, ses résultats et sa situation patrimoniale.

Pour compléter la lecture du Rapport annuel 2010,
rendez-vous sur le mini-site dédié

www.fondationdefrance.org/2010

pour découvrir la Fondation de France en bref et en images.

